

LE TEMPS

Editorial Lundi 12 décembre 2011

2e pilier: le cotisant malingre

Par Par Ignace Jeannerat

Le handicap du 2e pilier, aujourd'hui, ce n'est pas tant les coûts administratifs ou frais de gestion que certains s'attachent à stigmatiser mais l'affaiblissement du «troisième cotisant», la performance des placements

Faut-il désosser le deuxième pilier et le refonder? L'idée circule, y compris au sein de la communauté de la prévoyance professionnelle. Les nuages s'amoncellent sur nos futures retraites, mais une opération tabula rasa serait une mauvaise réponse à un problème réel. Empêtrées dans des taux de couverture très en deçà de 100%, contraintes à des mesures d'assainissement, mais ne voyant aucun espoir de rétablissement à moyen terme, beaucoup de caisses de pension en viennent à espérer un grand mouvement de refondation. Et vu des assurés, trentenaires et quadragénaires s'interrogent sur la valeur qu'aura, dans trois décennies, leur épargne d'aujourd'hui.

Le système suisse de la prévoyance professionnelle est un modèle dont nombre de pays aimeraient bénéficier. Son mode de financement paritaire (employeur-employés) a fait ses preuves. Sa mécanique, bien que complexe, conserve sa pertinence malgré les propensions du législateur à multiplier les rouages et les contrôles tous azimuts, facteurs de coûts supplémentaires. Le handicap du 2e pilier aujourd'hui n'est pas tant les coûts administratifs ou frais de gestion que certains s'attachent à stigmatiser mais l'affaiblissement du «troisième cotisant», la performance des placements. La manne providentielle des performances boursières s'est réduite. Entre 1990 et 2000, une caisse de pension a enregistré huit années de performances de placement positives (souvent supérieures à 10%) contre seulement six entre 2001 et 2011. Dans les années 1990, plus une caisse prenait de risques plus elle s'assurait des rentabilités élevées. Epoque révolue. Depuis 2001, les performances moyennes sont si chiches qu'elles n'assurent même pas le taux d'épargne, réduit, qui rétribue le capital des assurés.

Les rendements ne seront plus jamais comme avant parce que l'économie ne sera probablement plus jamais comme elle a été il y a vingt ou trente ans. Le problème majeur de la LPP, outre l'allongement de la durée de vie, est là. Pendant des années, le 2e pilier est devenu excessivement dépendant des marchés financiers. Nourri par la manne des rendements, le système a étoffé les prestations, ajouté et distribué à tout va. Il s'est peu à peu capitonné, alourdi.

Avant d'engager une éventuelle refondation, il faut donc garder en tête l'objectif initial des fondateurs du 2e pilier: permettre aux assurés d'avoir à la retraite une rente qui se substitue au salaire et complète l'AVS. Il faut prendre acte que la prévoyance professionnelle a été ultra-dépendante des marchés financiers (au sens d'une addiction). Et que désormais, à prestations égales, ce sera cotiser davantage ou accepter de réduire une voilure dont les déséquilibres étaient jusqu'à ce jour masqués par le troisième cotisant.

LE TEMPS © 2011 Le Temps SA